



Litige montant payé en espèces

Par **Loic28**, le **22/12/2018 à 14:54**

Bonjour, rn rn Dans le cadre d'un litige civil entre 2 particuliers, s'il y a un désaccord sur le montant payé en espèces et sans reçu, la justice peut-elle demander : rn rn 1) A l'acheteur de présenter un justificatif de la provenance des fonds ou une preuve de retrait rn rn 2) Au vendeur de présenter tous ses relevés de comptes. rn rn Merci

Par **morobar**, le **22/12/2018 à 15:03**

Bonjour, rn Le juge va examiner l'affaire sous l'angle de l'article 1353 du code civil: rn == rn Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. rn Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation. rn == rn Et chacun apportera les éléments probants, obtenus loyalement, à l'appui de sa demande. rn Les suggestions que vous exposez ne prouvent rien du tout. rn Un retrait d'espèce en banque peut aussi bien servir à jouer au poker, à payer une dette, une prostituée... rn De même la réception d'espèces n'implique pas leur dépôt sur un compte bancaire.

Par **Loic28**, le **22/12/2018 à 16:00**

Bonjour, rn rn Et un dépôt d'espèces ne prouve pas que c'est en lien avec une vente. rn rn Par contre je n'ai pas compris, si l'acheteur va en justice et dit avoir payé 10 000€ alors qu'il en a payé la moitié, il peut demander les relevés de comptes pour y vérifier si des versements ont été effectués afin de prouver ses dires?

Par **morobar**, le **23/12/2018** à **08:07**

Je pense avoir été clair.
Si le vendeur n'a effectué aucun dépôt en banque, il va alors dire n'avoir rien reçu, "que dale", "nada "??

Par **Loic28**, le **23/12/2018** à **18:16**

Et si le vendeur dépose un montant supérieur?

Par **Visiteur**, le **23/12/2018** à **21:13**

Vous parlez du paiement relatif à cette affaire
?
https://www.experatoo.com/litiges/acheteur-accuse-vices-caches_160582_1.htm